

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-812629

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11533

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NASR Nouma

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0606693993

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. AJROUJ Hasnaa
Psychiatre Psychothérapeute
345, rue 2000 La Grande Ceinture
Hay Mohammadi - CASABLANCA
Tel: 05 22 61 61 66

Cachet du médecin :

Date de consultation :

13/09/2013

Nom et prénom du malade :

AYA TAFROUTE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection psychiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

VOL

Le :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09/23				INPE INP : 091257205 Dr. A. MOUJ Hasnaa 28-10-2023 28-10-2023 03 22 61 61 68 CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GARAN PROJET ANNASR VICTORIA Ouled Saleh - Bouskoura D. M'hamed Abdeslam - Tél: 0661 477 488	13-09-23	405,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

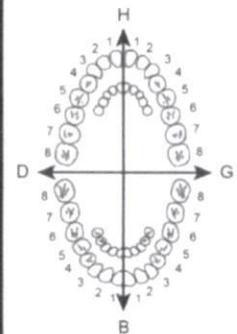
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

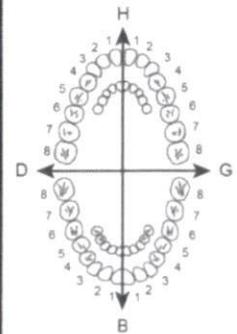
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. AJROUJ Hasnaa

Psychiatre - Psychothérapeute

Thérapie cognitivo - comportementale

Addictologie

Psycho-gériatrie



د. أجروج حسناء

طبيبة ومعالجة نفسانية

العلاج السلوكي المعرفي

علاج الإدمان

الطب النفسي للمسنين

Maphar
Bd Alkina N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH
6 118001 184989

ORDONNANCE

Casablanca, le : 13/09/23

240,00

① Seroplex 10mg

1/2

- 0

- 0 x 2/j

1

- 0

- 0 x 15 jours

puis

161,60 puis

1

- 0

- 1/j x 1 mois

② Espral 500mg

0

- 0

- 1/2



PH. GARAN
N° : 19400
Date : 14-09-23

Dr. AJROUJ Hasnaa
Psychiatre - Psychothérapeute
345.étage 2 Bd la Grande Ceinture
Hay Mohammadi - CASABLANCA
Tel : 05 22 61 61 66

PHARMACIE GARAN
PROJET ANNASE VICTORIA
Ouled Saleh - Bouskoura
Chiraj Abdeslam - Tel: 0661 477 408

345 شارع الحزام الكبير الطابق 2 الحي المحمدى - الدار البيضاء (أمام صيدلية القدس)

345, Bd la Grande Ceinture 2^{ème} étage Hay Mohammadi - Casablanca (en face Pharmacie Al Qods)

Tél : 05 22 61 61 66 - GSM : 06 75 74 38 24 - Email : dr.ajroujhasnaa@gmail.com

ACSEV00128-02

09/59/1

POLYMÉDIC

ESPERAL®

Quétiapine

100 mg

60

COMPRIMÉS PELLICULÉS

VOIE ORALE